

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 3

Objet :

Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif des communes de Chevry et Segny – partie ESCO

L'an deux mille vingt trois

Le 9 mai

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation 02 mai 2023

Présents :

Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, M. Guillaume PEREZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Aurélie VUILLERMOZ qui donne pouvoir à Mme Emilie VINCENT.

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, M. Bernd BECK.

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Une convention entre les communes d'Echenevex, Chevry et Segny a été établie le 14 février 2019 afin de répartir les frais de fonctionnement du complexe multisports dans le cadre de l'activité de l'ESCO. En effet les licenciés de l'ESCO sont constitués notamment par des résidents de ces 3 communes et le principe retenu est une répartition proportionnelle au nombre de licenciés des frais de fonctionnement de l'activité.

Pour l'année 2022, sur 220 licenciés, 135 étaient résidents d'Echenevex, 55 de Chevry et 30 de Segny. La quote-part de chaque commune a donc été calculée en conséquence comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Frais de personnel = brut fiscal + charges patronales + assurance (7.36 % en 2022) / 1607 heures =
 $39\,153.63 + 2\,881.71 = 42\,035.30 / 1607 = 26.15 \times 406 \text{ heures soit } 10\,616.90 \text{ €}$

Echenevex =	135 licenciés	26 635.80 €
Segny =	30 licenciés	5 919.07 €
Chevry =	55 licenciés	10 851.62 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT COMPLEXE SPORTIF ANNEE 2022

Electricité	Eau	Poubelle	Technigazon	Adoucisseur Sogequip		Divers	Personnel	Internet	Assurance	Frais Analyses
										Savoie Labo
2 862,37	1 124,82	105,56	1 596,00	1 126,98	APAVE Contrôle	134,28		53,00	1 024,00	642,60
982,50	174,32	52,78	540,00	1 126,98	Blondeau Serrurerie	406,80		53,00		
3 919,72	190,65		540,00	1 080,00	Agorespace	1 183,20		53,00		
3 117,69			2 520,00		COSEEC	612,00		53,00		
1 606,29					DMS ELEC	552,00		53,00		
900,68					Eltis	385,54		53,00		
548,35					Chubb Extincteurs	82,15		53,00		
483,55								53,00		
452,50								53,00		
-275,02								53,00		
814,11								53,00		
1 540,19								53,00		
16 952,93	1 489,79	168,34	5 196,00	3 333,96		3 355,97	10 616,90	636,00	1 024,00	642,60
										43 406,49

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des charges de fonctionnement du complexe multisports pour la partie ESCO entre les communes d'Echenevex, Chevy et Segny.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, le jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex.

